ALTAA
ALLIANCE POUR LES TRANSITIONS AGRICOLES & ALIMENTAIRES

Appel à candidatures

Faciliter le passage à l'échelle des dispositifs de type « Ordonnances vertes » et encourager leur pérennisation dans le temps

Rejoignez la dynamique ALTAA pour partager et valoriser vos actions !

Contexte

Réseau d'acteurs engagés dans des démarches de transitions agricoles et alimentaires, l'Alliance pour les Transitions Agricoles et Alimentaires (ALTAA) contribue à interroger les leviers d'action pour favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation plus saine, plus durable et plus végétale. Elle s'appuie sur une approche par les environnements alimentaires permettant de considérer l'ensemble des facteurs qui contribuent à influencer nos pratiques alimentaires.

Alors que les problèmes de santé liés à l'alimentation concernent une part croissante de la population et représentent un coût pour la société estimé à 12 milliards d'€ par an (source : "L'injuste prix de notre alimentation" coordonné par le Secours Catholique Caritas France, 2024), le développement de la **coopération avec les acteurs de la santé sur les territoires** nous semble pertinent et nécessaire pour mobiliser de nouveaux acteurs, de nouveaux argumentaires, de nouveaux modes de faire et ainsi accélérer les transitions alimentaires.

Les "Ordonnances vertes" sont des dispositifs destinés à sensibiliser et protéger les femmes enceintes et leurs proches des perturbateurs endocriniens présents, entre autres, dans l'alimentation. Fruit de la nécessaire coopération entre professionnel·les de santé, producteur·ices bio et collectivités, ces dispositifs émergent un peu partout en France, sous différentes formes selon la structure porteuse, les moyens humains et financiers mobilisés, les disponibilités d'approvisionnement.

CADRE DE LA PARTICIPATION AU PROJET

Dans le but de faciliter le passage à l'échelle de ces dispositifs et d'encourager leur pérennisation dans le temps, ALTAA, en complémentarité avec les travaux menés par le Réseau Ordonnances Vertes (à l'initiative de l'AMLP), la FNAB et le Réseau français Villes-Santé, souhaite offrir un espace d'échange et de réflexion collective à des structures porteuses de projet de type "Ordonnances vertes" pour partager leur retour d'expérience et tester de façon partagée des modes de faire facilement déclinables en tous lieux, toutes saisons et susceptibles de s'inscrire dans la durée (en tant que dispositif et pour les bénéficiaires). Les thématiques abordées en cohorte pourront être :

- **La diversification des modalités d'accès aux produits biologiques :** quelles alternatives ou complémentarités à la distribution de paniers (bons / chèques, carte d'achats, conventionnement avec des distributeurs, liens avec des expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation, liens avec les approvisionnements scolaires etc.) ?

- **L'intégration des publics défavorisés dans les dispositifs :** comment assurer la mobilisation des publics les plus éloignés des préoccupations de santé ?
- **L'accompagnement des bénéficiaires dans la durée :** Comment gérer la sortie du dispositif pour pérenniser les comportements alimentaires ? Comment pérenniser financièrement le dispositif ?
- **Les effets territoriaux des dispositifs :** Quels impacts des projets d'ordonnances vertes sur le tissu agricole du territoire ? Sur l'évolution des environnements alimentaires ? sur la coopération entre acteurs ?

Ces thématiques seront précisées avec les participants sélectionnés en fonction de leurs besoins, de leurs expériences et des problématiques qu'ils souhaitent approfondir.

Conditions de participation au projet

Pour participer, il est nécessaire d'**expérimenter ou d'être en train de lancer un dispositif de type Ordonnances vertes,** et prévoir de continuer de mener ces actions et/ou réflexions entre février 2027 et décembre 2027.

Les projets concernés, intitulés "Ordonnances vertes" ou non, sont ceux qui :

- S'adressent à un public cible particulier qui sont les femmes enceintes (en situation de précarité ou non).
- Facilitent l'accès économiquement à des produits alimentaires bio, en priorité des fruits et légumes : via plusieurs modalités possibles (paniers, chèques alimentaires, bon d'achats, transferts monétaires…)
- Sensibilisent le public cible à la santé environnementale et à l'alimentation durable via des ateliers pratiques et/ou théoriques.
- Promeuvent le lien entre citoyens, professionnels de santé et acteurs du secteur agricole et alimentaire.

Ce que cela apporte aux participant·es :

- Accéder aux retours d'expériences de pairs portant des actions similaires aux vôtres, dans d'autres contextes ;
- Cheminer collectivement en échangeant avec d'autres acteurs engagés et partager les enseignements des expérimentations ;
- Accéder à l'expertise de nos partenaires sur les ordonnances vertes : Réseau français Villes Santé, AMLP, FNAB/GAB ;
- Bénéficier de temps d'outillage méthodologique pour analyser, évaluer, … ;
- Valoriser et visibiliser vos actions et vos démarches

Ce que cela implique pour les participant·es :

- S'engager à participer aux temps de travail et travaux de la cohorte entre février et décembre 2027 ;
- Participer à un premier atelier collectif (en présentiel) vers février/mars 2027 ;
- Participer à 2 temps de travail collectifs (en visio) ;
- Réaliser 1 à 2 entretiens d'approfondissement avec l'équipe opérationnelle d'ALTAA ;
- Contribuer à la rédaction d'une fiche retour d'expérience rendant compte de votre projet sur la durée du suivi ;
- Engager une démarche au sein de sa structure pour devenir allié·e d'ALTAA (signature de la Charte).

Pour candidater, merci de remplir ce formulaire **avant le 15 décembre 2026** :

Formulaire de candidature en ligne

Les lauréats retenus pour faire partie de cette cohorte seront informés début janvier 2027.

Pour plus d'informations ou un besoin de précisions sur les différents points, n'hésitez pas à écrire à contact@altaa.org et mathilde.ducro@afterres.org